

« Foire à tout »
Du 23 Août 2020
Avenue de Paris à Merville-Franceville-Plage

Attestation sur l'Honneur

Je soussigné Mr ou Mme.....

Adresse

Ville

Code Postal

Certifie sur l'honneur ne pas avoir effectué plus d'une « Foire à Tout » avant celle du
23 août 2020 à Merville-Franceville-Plage

Fait à le

Signature

La photocopie recto et verso d'une pièce d'identité et l'attestation sur l'honneur sont obligatoires.

Article R321-9 du code pénal

Sont obligatoire : la nature, le numéro, la date de délivrance , et l'autorité qui a délivré la pièce d'identité

Article L 310-2 du code du commerce paru au JO le 9 janvier 2009

Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à y participer deux fois par an au plus. D'autre part ,les particuliers ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés



La Détente Francevillaise